



Waremme, le 01 juin 2018

<p>Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion - Lots 0 : Nature 30 mai 2018</p>
--

Membres de la CLDR :

**Présents** : 21 personnes : Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Françoise COLLARD, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Marie-Odile DESSY, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Louis LAMBERT, Manon LECOCQ, Nicolas LEROY, Bénédicte MARLIER, Corinne MAUS, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL, Luc VIATOUR

**Membres invités** : Tracey BERGHMAN, Davina DEWAELS

**Pour la Commune** : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération

**Pour le PCDN de Villers-le-Bouillet** : Didier GOETHALS

**Pour le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne** : Sébastien LEUNEN, Thomas GENTY, Chargés de mission

**Pour la FRW** : Suzanne JADOUL, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

**Excusés** : 3 personnes : Henri COPETTE, Eric HAUTPHENNE, Lidvine WEBER.

Ordre du Jour :

- Retour sur la réunion Patrimoine
- Retour sur la consultation de Waret-l'Evêque
- Lot 0 : promotion et valorisation du monde agricole et de ses acteurs
- Qu'est-ce qu'un PCDN ?
- Témoignage du PCDN de Villers-le-Bouillet
- CLDR – PCDN – Parc Naturel : une collaboration gagnante
- Discussions : comment initier la démarche nature au sein de la CLDR ?

La présentation utilisée lors de la réunion est consultable via le lien <https://bit.ly/2kA3IRE>

Le président de la CLDR accueille les participants et invités et se réjouit de la présence de Tracey Berghman et Davina Dewaels qui sont intéressées à s'inscrire dans la dynamique de la CLDR.

Suzanne Jadoul annonce l'ordre du jour et s'assure que le compte rendu de la réunion du 09 mai ne fait pas l'objet de remarques. Il est donc approuvé.

Comme sources d'inspiration pour les membres de la CLDR, elle met à disposition des membres le Cahier de la FRW consacré au Lots 0, expliquant en quoi une dynamique initiée par les citoyens eux-mêmes peut apporter des résultats aussi appréciables qu'un projet subsidié. Cette publication peut être consultée et téléchargée à l'adresse suivante <https://bit.ly/2H7CWsH>

## **1. Retour sur la réunion Patrimoine**

Mme Franchimont, de l'asbl Qualité Village Wallonie a repris contact avec la Commune et la FRW avec une proposition concrète qui est soumise aux membres de la CLDR.

Elle suggère qu'une réunion soit organisée dans chacun des villages, la dernière quinzaine d'octobre (après les élections), en novembre, décembre et janvier.

Un local, pouvant accueillir en moyenne 25 personnes sera mis gratuitement à disposition par la Commune pour y organiser la réunion.

Mme Franchimont fera des propositions de texte pour inviter les habitants à la réunion.

La Commune se chargera de la reproduction (photocopies), et les membres de la CLDR se répartiront la distribution dans leur village (toutes-boites, réseaux sociaux...).

Au moins un membre de la CLDR par village s'engagera à se mettre en contact avec Mme Franchimont pour envisager les aspects pratiques de cette réunion et lui donner des pistes d'éléments patrimoniaux qui pourraient servir d'exemples pour illustrer la présentation.

Ce membre sera présent à la réunion d'information, et pourrait se charger de l'introduction si elle le souhaite.

Plusieurs membres se portent volontaire :

- Couthuin / Lavoir : Michel Bollinger
- Héron : Marie-Odile Dessy
- Waret-l'Evêque : Valérie Fripiat / Corinne Maus.

Les agents de la FRW se chargeront de mettre les parties en contact. Si d'autres membres ou volontaires souhaitent s'associer à la dynamique, qu'ils n'hésitent pas à le faire savoir.

## 2. Retour sur la consultation de Waret-l'Evêque

Marc rappelle que le but de cette consultation était d'approfondir des choix qui ont déjà été validés par la CLDR lors de la priorisation. Les questions posées et la méthode choisie l'ont été dans cette optique.

Il rappelle le contenu de la fiche présente dans le catalogue et les différents éléments de la stratégie auxquels le projet répond.

Il s'étonne donc que des membres de la CLDR aient dit en réunion que le projet ne correspondait pas aux attentes des villageois et que les questions posées étaient orientées pour entendre ce qu'on avait envie d'entendre.

La CLDR est un lieu de débat, et il est important que toutes les opinions puissent s'y exprimer. Lorsque la CLDR présente le fruit de ses réflexions à la population, il est par contre important qu'elle s'exprime d'une même voix, au risque de perdre sa crédibilité.

La discussion qui a suivi a permis de dégager un certain nombre d'enseignements qui seront utiles pour les prochaines rencontres avec la population.

- Un certain nombre de membres, en raison de la période pré-électorale, ne savaient pas bien quel rôle jouer, ni même s'ils avaient le droit de prendre la parole. Cette indécision a pu engendrer une confusion dans le chef des habitants qui eux-même n'ont pas bien compris qui étaient les membres de la CLDR et quelle était leur valeur ajoutée.

À l'avenir, que les membres de la CLDR n'hésitent pas à jouer le rôle d'interface, ainsi que cela a déjà été plusieurs fois rappelé : ils sont les oreilles de la population, mais ils ont également la mission de rassurer et d'apaiser les craintes en les informant de l'avancement des travaux et des marges de manœuvre qui sont encore disponibles.

La méthode de travail en groupe a également perturbé plusieurs habitants/riverains qui ont oublié le cadre dans lequel l'exercice se faisait (le village de Waret) et ont complètement décontextualisé leurs réponses qui perdaient toute pertinence par rapport au projet et a ainsi effrayé plusieurs riverains quant à l'ampleur que prenait le projet. Les membres de la CLDR auraient certainement pu recadrer les participants ou informer les agents de la FRW qui auraient pu ainsi préciser les consignes.

- Les membres n'avaient par contre pas été informés ni du contenu de la réunion ni de la méthode qui serait utilisée. Il semble donc important qu'à l'avenir les Agents de la FRW expliquent à la CLDR la démarche qu'ils comptent suivre afin de bien préciser les attentes et rôles de chacun.

Cette soirée de consultation que certains ont peu percevoir comme houleuse a toutefois été riche d'enseignements, tant pour le fonctionnement du groupe que pour l'enrichissement de la fiche projet.

Le compte rendu de la réunion prendra plus la forme d'une proposition de contenu de fiche projet qu'un relevé exhaustif des demandes des participants. Ce compte rendu sera envoyé à tous les participants qui ont laissé leur coordonnées ainsi qu'aux membres de la CLDR. Qu'ils soient donc prêts à répondre de manière sereine aux questions et interpellations de la population, et qu'ils n'hésitent pas, si nécessaire, à les renvoyer vers les agents de la FRW.

### 3. Lot 0 : Promotion et valorisation du monde agricole et de ses acteurs

Lors de la précédente réunion, il avait été proposé de profiter de la fête de la ruralité pour déposer une boîte à suggestions et des questionnaires pour mieux envisager comment rapprocher les agriculteurs et les autres citoyens.

Après réflexion et en concertation avec l'organisateur de la fête, les Agents de la FRW se sont rendu compte qu'il n'y aurait aucun bénéfice à espérer de cette démarche.

Ils proposeront par contre à la CCAR de mener en 2019 une opération « Agricharme ». Celles-ci est une collaboration avec les services agricoles de la province de Liège, qui organise un ensemble d'ateliers permettant de mieux comprendre les enjeux liés à l'agriculture, et un agriculteur qui met sa ferme à disposition (<http://www.provincedeliege.be/fr/agricharme/operations>). Ces opérations sont destinées principalement aux enfants des écoles primaires, mais les services Provinciaux laissent volontiers leur matériel sur place (générateur, frigo, tables et chaises, cuisines mobile...) durant le week-end pour l'organisation d'une journée ferme ouverte, qui pourrait être conjointement organisée par la CCAR et la CLDR.

Les agents de la FRW reviendront vers la CLDR après avoir soumis l'idée à la CCAR.

Sébastien LEUNEN, du Parc Naturel, informe que le Parc s'est fixé, dans le cadre du GAL, une mission similaire, et qu'il serait intéressant d'associer à la démarche Hadrien Gaulet, le chargé de mission.

### 4. Qu'est-ce qu'un PCDN ?

Parmi les projets qu'elle a décidé de mener dans le cadre de son ODR, la CLDR de Héron a pris la décision de se doter d'un Plan communal de Développement de la Nature (PCDN).

Ce projet s'inscrit dans sa stratégie pour répondre aux objectifs de développement suivants :

- Protéger l'environnement et augmenter la part des espaces naturels
- Créer une dynamique de mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la commune
- Réhabiliter les sentiers pertinents

Le PCDN a pour but de préserver et d'améliorer le **patrimoine naturel et paysager** d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques, tout en respectant et en favorisant le développement économique et social du territoire.

Le PCDN est un contrat moral et symbolique que les partenaires (RW, Commune, FRW, CLDR, CCATM, Tourisme, Parc, contrat rivière, GAL, naturalistes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, cyclistes, citoyens...) signent entre eux et vis-à-vis de la Région wallonne, il est concrétisé dans un document baptisé « charte du PCDN ». C'est un outil pour aider une Commune volontaire à organiser et structurer sur son territoire de façon durable suivant un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel. Comme les Opérations de Développement Rural, les aspects participatifs sont une composante intrinsèque de la démarche.

Le **PCDN est centré sur 3 objectifs** :

- La réalisation de projets (mares dans les écoles, vergers, haies, mesures agri-environnementales avec les agriculteurs, jardins naturels chez les particuliers, maintien et gestion des réserves naturelles) ;

- Le maintien, le renforcement et le développement durable du maillage écologique du territoire;
- La sensibilisation continue de l'ensemble de la population.

Le PCDN comprend :

- Un **état des lieux** : des cartes (réseau écologique, paysage, contraintes) et un rapport faisant des propositions d'actions en faveur du réseau écologique. L'état des lieux permet d'aider les partenaires à dépasser une vision trop locale ou trop ponctuelle d'un projet nature et favorise l'inscription de toute action dans une stratégie globale et cohérente pour la biodiversité communale.
- Un **plan d'actions et des projets concrets** (fiches-projets) à court, moyen et long terme. Des groupes de travail, issus du réseau mis en place, proposent et rédigent des projets concrets (fiches-projets) dont la synthèse est réalisée en comité de gestion. Ce dernier établit alors une version provisoire du plan.

Marc détaille également les étapes et les financements liés à la mise en place d'un PCDN.

Un prérequis indispensable est naturellement qu'un appel à projet soit lancé par le ministre. Le dernier appel date de 2013, et on peut espérer qu'il ne tardera pas à en lancer un nouveau.

Dans l'attente, il semble intéressant de déjà lancer la dynamique en créant un groupe nature et en s'appuyant l'expérience et l'ouverture à la collaboration du Parc Naturel.

## 5. Témoignage du PCDN de Villers-le-Bouillet

Didier GOETHALS, membre du PCDN de Villers-le-Bouillet, vient expliquer diverses actions qui ont été mises en place sur le territoire de Villers-le-Bouillet. Il insiste à la fois sur le nécessaire travail de sensibilisation pour que la population puisse s'approprier les aménagements et actions réalisés, mais également sur la difficulté d'impliquer des membres, et surtout des jeunes sur le long terme. À titre d'exemple, le PCDN de Villers-le-Bouillet est constitué d'un noyau dur de 7 personnes, et quelques 100 personnes – sur une population de 6000 habitants – qui suivent régulièrement leurs activités.

Certains PCDN fonctionnent bien, d'autres moins. Il ne faut toutefois pas s'attendre à une participation massive sans une sensibilisation permanente. Tous les profils sont les bienvenus au sein d'un PCDN ; pas besoin de n'avoir que des spécialistes. Ce qui importe, c'est de maintenir une ambiance conviviale au sein du groupe.

## 6. CLDR – PCDN et Parc Naturel – Une collaboration gagnante

Sébastien LEUNEN, chargé de mission au Parc Naturel, explique ensuite toutes les synergies possibles entre un parc naturel et les initiatives citoyennes de protection de la nature. Les objectifs et les projets étant souvent communs, autant agir ensemble pour gagner en efficacité.

Il indique par exemple que l'étude de la structure écologique principale (l'état des lieux qui doit être réalisé pour obtenir un financement pour la mise en place d'un PCDN) a déjà été réalisé sur l'entièreté du territoire par les agents du Parc.

Il détaille des actions menées en collaboration avec la CLDR de Braives et des initiatives lancées par le Parc auxquelles les membres de la CLDR, et plus largement l'ensemble des citoyens héronnais, sont invités à participer. Ces propositions sont complémentaires à la mise en place d'un Groupe nature

local, car ce dernier dispose d'une meilleure connaissance de son propre territoire et, s'il est sélectionné comme PCDN, disposera de financements pour mettre en œuvre ses projets.

Il ajoute enfin qu'il est nécessaire d'avoir une personne qui fasse le lien entre les différents groupes présents sur le territoire. La CLDR peut jouer ce rôle d'interface.

## **7. Quelles suites donner ?**

Suzanne propose ensuite aux membres d'imaginer quelles actions pourraient être entreprises pour constituer un groupe nature en attendant le prochain appel à projet pour la mise en place d'un PCDN.

Plusieurs propositions sont formulées par les participants telles que la redécouverte et l'aménagement de sentiers (attention à ne pas les bétonner), la promotion auprès de la population des Apis jardins et Groupes d'action nature organisés par le Parc Naturel, conseils d'aménagements de jardins en cas de construction de nouvelle habitation...

Un participant s'interroge sur la nécessité de créer plusieurs groupes de travail et le risque de dispersion des énergies, voire les potentiels conflits entre les groupes. Il semble cependant important que les membres et les citoyens puissent s'investir en fonction de leurs propres centres d'intérêt. La CLDR restera le lieu d'échange privilégié où les membres actifs dans les différents groupes de travail pourront échanger sur les projets qu'ils souhaitent mettre en place et s'assurer de la cohérence de leurs actions.

La proposition retenue comme première étape est d'organiser une sortie entre membres de la CLDR, éventuellement par village, pour repérer les lieux naturels, voire patrimoniaux, présentant un intérêt.

Les nombreux circuits de balade fléchés déjà présents sur la commune constitueront une bonne base de départ.

Cette sortie se concrétisera en un itinéraire qui pourrait faire l'objet d'une balade découverte visant à sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement naturel.

Les membres de la CLDR sont invités à s'organiser entre eux et de profiter des mois d'été pour pouvoir présenter en septembre un itinéraire soit par village, soit pour l'ensemble de la commune.

Les agents de développement de la FRW restent disponibles par participer à l'organisation et/ou la balade.

## **8. Prochaine étape**

La dernière CLDR avant les vacances d'été est prévue le mercredi 27 juin. Cette réunion sera consacrée à la découverte et l'appropriation du réseau de proximité Smiile.

Un email de confirmation sera envoyé avec plus de détails. Il sera intéressant de se rencontrer dans une salle bénéficiant du WIFI. Les membres seront alors invités à venir avec leur PC ou smartphone pour tester directement l'outil.

## **9. Les 5 dernières minutes**

La séance se clôture vers 22h00 avec les cinq dernières minutes.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Suzanne Jadoul,  
Marc Van den Broeck

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

1 seule personne sur 21 a remis le document complété, ce qui ne nous permet pas de tirer de conclusions.

Nous espérons que vous aurez passé une bonne soirée.

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Suzanne Jadoul ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [s.jadoul@frw.be](mailto:s.jadoul@frw.be) - [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---